
LE COURRIER DE SAINT MEDARD

Salency-Béhéricourt-Baboeuf-Grandrû-Mondescourt-Appilly-Brétigny-Varesnes

* **APPARITIONS DE NOTRE DAME** : Les apparitions de Notre Dame de Lourdes à Bernadette en 1858 (15 fois), ont été reconnues par l'évêque du lieu, Mgr Laurence, évêque de Tarbes. C'est au niveau de l'évêque diocésain que sont authentifiées et reconnues officiellement les apparitions de la Sainte Vierge. Rome, devant l'essor formidable du pèlerinage, et devant le nombre des miracles, a voulu donner une sanction particulière d'approbation en instituant la Fête de Notre Dame de Lourdes, au premier jour des apparitions, le 11 février. Ceci est exceptionnel. **Rome n'a pas l'habitude de reconnaître les apparitions : le Saint Siège confie cette tâche aux évêques locaux.** Ainsi, les apparitions de Notre Dame aux enfants de l'Île Bouchard, lors des grèves insurrectionnelles organisées par le PCF et la CGT en 1947, ces apparitions demandant de prier pour la France, ont été officiellement reconnues par Monseigneur Vingt-Trois, lorsqu'il était encore archevêque de Tours, avant qu'il ne devienne archevêque de Paris. De même pour les apparitions d'Amsterdam, sous le vocable de "la Dame de tous les peuples", qui ont été reconnues récemment par l'évêque du lieu : sans que cela corrobore le moins du monde **les élucubrations délirantes de Mme Paule Giguère**, relatées par le dernier numéro du "*Royaume*", que les paroissiens devraient arrêter de lire, tout en résiliant leur abonnement !) Les soi-disant apparitions de Medjugorje n'ont pas été reconnues par les deux évêques qui se sont succédés au siège diocésain dont dépend cette petite bourgade. Bien au contraire ! ces deux évêques, dûment investis de leur autorité, ont affirmé successivement et dans les mêmes termes qu'**il n'y aucune part de surnaturel dans les événements qui se passent à Medjugorje** : si des âmes reçoivent des grâces à Medjugorje, c'est uniquement parce qu'elles approchent des sacrements avec foi et en esprit de pénitence. Il y a **un critère infailible** pour juger de l'authenticité de phénomènes d'ordre surnaturel ou mystique, c'est **l'humilité** de ceux qui en bénéficient, et **leur humble soumission aux pasteurs légitimes** de la Sainte Église. Mme Marie Paule Giguère, qui défend son point de vue avec obstination contre l'avis de tous les évêques du Canada, est **tout simplement dans l'illusion**. Le bien réalisé par les membres de sa communauté l'a été **en dépendance des sacrements** qu'ils ont reçus et qu'ils ont distribués, non sans dévouement. Cela ne peut en aucune manière authentifier les messages que se donne à elle-même la fondatrice des Fils de Marie : une telle personne est **le jouet du démon** ; c'est une tactique du diable que de se transformer en ange de lumière, pour écarter les âmes du chemin de la vérité catholique. Quand bien même un évêque refuserait, à tort, de reconnaître une apparition, qui, selon certains spécialistes, aurait tous les indices de l'authenticité, **les fidèles ne perdraient aucune des grâces qui leur sont nécessaires, en se soumettant au jugement** des pasteurs légitimement institués par Rome, à savoir les **évêques diocésains**. Les grâces mystiques, quand elles sont vraies, ne font que creuser davantage l'humilité de ceux qui les reçoivent. Si ces personnes se dressent avec orgueil et obstination contre les jugements de la sainte Église, on doit considérer qu'elles sont dans l'illusion. Ayons au moins la lucidité de ne pas suivre leur jugement erroné et de nous en tenir à la doctrine sacrée, aux vérités de notre catéchisme, au patrimoine commun de tous les fidèles catholiques.